



Le secteur de l'assurance au Maroc

Le 1^{er} octobre 2006

© MINEFI – DGTPÉ

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Le marché marocain de l'assurance est le deuxième d'Afrique, mais l'activité du secteur représente encore moins de 3% du PIB. Après une année 2004 difficile avec un repli des primes encaissées de 1,1%, le secteur évolue plus favorablement en 2005 avec un taux de croissance de 7,4% et une rentabilité qui double. Depuis 1999, le secteur est entré dans un processus de concentration, qui doit lui permettre de faire face aux contraintes de solvabilité inscrites au Code des assurances adopté fin 2002. Les intérêts français sont présents au Maroc à travers la filiale du groupe AXA (2^{ème} compagnie du secteur), la filiale du groupe Société générale et la présence minoritaire depuis 2006 du groupe Crédit Mutuel au capital de la première compagnie du secteur, RMA-Watanya.

I.

LE SECTEUR RENOUE AVEC LA CROISSANCE EN 2005

Le deuxième marché africain : Avec un chiffre d'affaires de 13,2 milliards de dirhams (soit 1,2 milliard d'euros), le marché marocain de l'assurance ne représente encore que 2,9% du PIB. Toutefois, le marché marocain est le deuxième d'Afrique, après celui d'Afrique du Sud. A fin 2005, le marché de l'assurance est constitué de dix compagnies (de forme juridique S.A.) et de trois mutuelles. A ce nombre s'ajoutent trois sociétés d'assistance, une société d'assurance-crédit et une société publique de réassurance.

Un chiffre d'affaires en hausse de plus de 7% en 2005 : Après une année 2004 de repli des primes encaissées de 1,1% provenant du recul de l'assurance vie, le secteur enregistre en 2005 un taux de croissance de 7,4%, tiré à la fois par la performance du secteur non-vie (+5,7%) et par celle du secteur vie (+13,3%) qui profite du développement de la bancassurance.

II.

LA BRANCHE « VIE » COMPTE POUR LE QUART DU MARCHÉ

La part des primes relative à l'assurance automobile reste considérable, à 35,4% du chiffre d'affaires, Suivent les branches « vie et capitalisation » (24,8%). Viennent ensuite les primes émises en couverture du risque « accidents corporel » (13,3%) et du risque « accident du travail » (9,3%). A titre de comparaison, sur un marché mature tel que le marché français, la branche vie forme en 2005 72% du chiffre d'affaires et la couverture du risque automobile ne représente plus que 10% de l'activité globale du secteur.

Composition et évolution des émissions du secteur de l'assurance marocaine

(En millions de dirhams : 1 dirham = 0.09 euro)

Catégories	2005		Variation en %
	Montant	%	
Assurances vie et capitalisation	3 259 286	24,77%	13,33%
Assurances non-vie	9 847 022	74,84%	5,69%
Dont Accidents corporels-maladie-maternité	1 750 270	13,30%	13,74%
Dont Accidents du travail et maladies professionnelles	1 222 969	9,30%	-2,44%
Dont Véhicules terrestres à moteur	4 658 137	35,40%	4,98%
Acceptations en réassurance	50 677	0,39%	-12,04%
TOTAL	13 156 985	100%	7,40%

(Source : Direction des Assurances et de la Protection sociale au Ministère des Finances et de la Privatisation)

III.

LE SECTEUR EST ENGAGÉ DANS UN VASTE MOUVEMENT DE CONCENTRATION

Quatre compagnies réalisent 60% de l'activité du secteur : A fin 2005, les quatre premières compagnies du secteur réalisent plus de 60% du chiffre d'affaires total. Ces quatre compagnies sont aussi les seules à passer la barre des 100 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires. Il s'agit de :

- 1) RMA-Watanya, à la tête du secteur, avec 22,6% de part du marché,
- 2) AXA Assurance Maroc, la filiale locale à 51% du groupe AXA, avec 17,2% du marché,
- 3) Wafa Assurance, la compagnie du groupe ONA avec 12,7% de part de marché,
- 4) CNIA avec 9% du marché.

En 2005 le secteur poursuit sa restructuration capitalistique :

- 1) La fusion des deux compagnies d'assurances du groupe Finance.com donne à RMA-Watanya la première place du secteur.
- 2) Le groupe bahreïni ARIG a cédé la CNIA, 3ème compagnie du secteur, au groupe marocain Saham. Pour son propre compte, la CNIA a racheté en octobre 2006 la compagnie Es-Saada ce qui permet au groupe Saham de contrôler 16% du marché.
- 3) La Caisse de Dépôts et de Gestion (CDG, l'équivalent institutionnel de la CDC française) est devenue en 2005 actionnaire à hauteur de 40% dans chacune des compagnies d'assurances du groupe local Holmarcom : Il s'agit des compagnies Atlanta et Sanad qui réalisent 12,40% du marché en 2005.
- 4) Le groupe mutualiste MAMDA/MCMA (4,70% de part de marché) envisage une fusion à l'horizon 2007.

Les deux compagnies majoritairement françaises réalisent 22% du marché :

- 1) AXA Assurance Maroc réalise en 2005 un peu plus de 17% du marché marocain de l'assurance.
- 2) Rachetée par le groupe Société Générale en 2001, la Marocaine-Vie détient 4,6% du marché. Cette compagnie est spécialisée dans l'assurance vie.
- 3) Par ailleurs, le groupe Crédit mutuel-CIC participe depuis le début de l'année 2006 à hauteur de 15% dans le capital de RMA-Watanya.

Classement 2005 selon la part de marché

(En millions de dirhams : 1 dirham = 0.09 euro)

Compagnies d'assurances et Mutuelles	Primes émises	Part de marché (%)
AXA Assurance Maroc (51% Axa, 49% ONA)	2 194,20	17,20
Wafa Assurance (groupe ONA majoritaire)	1 622,30	12,70
RMA Watanya (holding FINANCES.COM)	2 887,40	22,60
Groupe HOLMARCOM (60%)/CDG (40%) :	1 580,00	12,40
ATLANTA	786,40	6,20
SANAD	793,60	6,20
CNIA Assurance (groupe SAHAM)	1 143,60	9,00
ESSAADA (En cours de cession)	887,40	7,00
Groupe des Mutuelles :	596,40	4,70
MCMA (Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances)	308,80	2,40
MAMDA (Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances)	287,60	2,30
Marocaine Vie (groupe Société Générale)	591,60	4,60
CAT (Compagnie d'Assurances Transport)	562,20	4,40
ZURICH	477,70	3,70
MATU (Mutuelle Agricole des Transporteurs Unis)	207,70	1,60
TOTAL	12 750,60	100,00

(Source : Mission économique à partir des données institutionnelles du secteur)

IV.

LA RENTABILITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE MAROCAINE A DOUBLÉ EN 2005

Portée par la performance des produits financiers réalisés, la rentabilité du secteur de l'assurance marocaine a doublé en 2005, le résultat fiscal du secteur ayant atteint 3,2 milliards de dirhams (290 millions d'euros) contre 1,6 milliard (145 millions d'euros) en 2004.

V.

LE CODE DES ASSURANCES MODERNISE LA L'ÉGISLATION DU SECTEUR

Le code des assurances a été voté en novembre 2002. Ce texte dote l'industrie de l'assurance d'un dispositif réglementaire qui répond globalement aux

standards internationaux. Le code confirme l'obligation pour les risques situés au Maroc d'être assurés par des contrats souscrits et gérés par des entreprises d'assurances agréées au Maroc. L'agrément n'est accordé qu'aux entreprises ayant leur siège social au Maroc. Tout changement de majorité, toute cession de plus de 10% des actions et toute prise de contrôle direct ou indirect supérieur à 30% du capital social doivent obtenir l'accord préalable de la Direction des assurances. Par ailleurs, le code régit la bancassurance et a donné aux banques et à la Poste marocaine l'autorisation de commercialiser les assurances de personnes, d'assistance et de crédit.

VI

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR

Le tarif « responsabilité civile » de la couverture automobile est libre depuis le 6 juillet 2006. Par ailleurs, la Direction des Assurances travaille à la mise en place d'un régime de couverture des événements catastrophiques d'origine naturelle (inondations, séismes,...) ou humaines (terrorisme,...).

ADRESSES UTILES :

Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances :

Adresse : 154, Boulevard d'Anfa, CASABLANCA

Tél : +212 (0)22 39 18 50

Fax : 212 (0) 22 39 18 54

E-mail : fmsar.taliby@techno.net.ma

Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurances :

Adresse : 1, Avenue des Far, CASABLANCA

Tél : +212 (0)22 26 19 78

Fax : +212 (0)22 26 19 82

Le guide-répertoire « Les principaux acteurs du secteur financier au Maroc » est disponible :

- à Ubifrance La librairie du commerce international :

Tél : 01 40 73 30 00

Fax : 01 40 73 39 79

<http://www.ubifrance.fr/infos-marches/librairie.asp>

- à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc :

Tél : +212 (0)22 20 90 90

Fax : +212 (0)22 20 01 30

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à rabat@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La Mission Economique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Economique de Rabat
Adresse : 1, rue Aguelmane Sidi Ali
RABAT-AGDAL 10000
MAROC

Rédigée par : Christine BRODIK

Revue par :

Isabelle GRAVIERE-TROADEC et Daniel MAITRE

Version originale du 1^{er} octobre 2006